

DECRET N° 2003-105 DU 25 MARS 2003

portant nomination de madame GABA Fouléra
née ABOUDOU TAFFA en qualité de Directeur
Général du Conseil National des Chargeurs du
Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2002-170 du 07 2001 portant composition du gouvernement et le décret n°2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié;
- Vu** le décret 2001 -349 du 06 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux publics et des transports;
- Sur** proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 mars 2003 ;

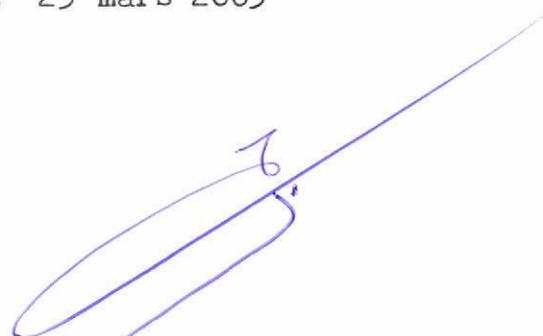
DECRETE :

Article 1^{er} : Madame GABA Fouléra née ABOUDOU TAFFA est nommée Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Bénin.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 mars 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Grégoire LAOUROU



Joseph Sourou ATTIN

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MTPT4
MFE 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UAC-ENAM-FASJEP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.-